



# QUESTIONNAIRE PRATIQUES TECHNIQUES.

## INDICATEURS DANS LE CADRE DE LA CHARTE PHYTO

Indice de Fréquence de Traitement	OUI	NON
Connaissez-vous votre IFT pour les campagnes précédentes ?		
Si oui, quelle est sa valeur moyenne : .....		
Calculez-vous votre IFT ?		
<b>Quel matériel utilisez-vous ?</b>		
<b>Voute pneumatique</b>		
<b>Canon/ turbine</b>		
<b>Face/ face pneumatique</b> Coupures de descentes Précisez le nombre de descentes.....		
<b>Face/ face jet porté</b> Coupures de descentes Précisez le nombre de descentes.....		
Utilisez-vous des buses anti-dérives ?		
Avez-vous réalisé le contrôle technique de votre pulvé ?		
Un contrôle de la qualité de pulvérisation vous intéresserait-il ?		
<b>Entretien du sol</b>		
<b>Désherbage chimique :</b> Sous le rang et l'inter rang Uniquement dans l'inter rang Uniquement sous le rang Un rang sur deux		
<b>Désherbage mécanique :</b> Sous le rang et l'inter rang Uniquement dans l'inter rang Uniquement sous le rang Un rang sur deux		
<b>Enherbement :</b> Sous le rang et l'inter rang Uniquement dans l'inter rang Uniquement sous le rang Un rang sur deux		
<b>Nature de l'enherbement :</b> Naturel Céréales Légumineuses Mélanges Système racinaire (pivot/ décompactant, etc...)		
<b>Autres pratiques ?</b>		
<b>Traitements</b>		
Où achetez-vous vos produits phyto ? ..... .....		
Suivez-vous des conseils pour vos programmes de traitement et le choix des produits ? Si oui, pouvez-vous préciser qui ? :.....		

Mise en place d'un programme de traitement sans/peu de CMR (Cancérogène-Mutagène-Reprotoxique)		
Portez-vous un équipement de protection pour <b>vous</b> , vos <b>salariés</b> ?		
Avez-vous instauré un Dialogue/information des riverains avant traitement ?		
Connaissez-vous le nouvel arrêté préfectoral concernant l'utilisation des produits phyto à proximité des établissements sensibles ?		
Quelles mesures de protection mettez-vous en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de protection physique (haie végétale)</li> <li>• Moyens matériels efficaces pour limiter la dérive de produits</li> <li>• Respect de dates et horaires de traitement</li> <li>• Respect de la zone de non traitement à proximité des lieux sensibles (20 m)</li> </ul>		
Etes-vous certifié Bio, HVE, TERRA VITIS ?		
<b>Mains d'œuvre saisonnière</b> Quel recours (travail temporaire, Prestation service, pôle emploi...)?		